



La reconversion professionnelle en action ! Tout savoir sur Transco (Transitions Collectives)

Atelier en visio-conférence - SARH de Vallée Sud Emploi
23 novembre 2023
11H00 - 12H30





La reconversion professionnelle en action ! Tout savoir sur Transco (Transitions Collectives)





Premier échange avec les entreprises et généralités

Deux situations d'entreprise

- Mon entreprise a des besoins de recrutement sur des métiers porteurs ?
- Mon entreprise a des emplois fragilisés ?

En quelques mots et en quelques chiffres...

La **reconversion professionnelle**, c'est une mobilité :

- se caractérisant par le **passage d'un métier à un autre métier**
- n'ayant **pas de rapport direct avec le premier**
- ou par un changement de statut qui transforme radicalement les conditions d'exercice du métier (création d'entreprise par exemple)

France (2022) : 23 millions de salariés (donc hors indépendants)

- 1,4 millions des mobilités professionnelles apparentés à de la reconversion professionnelle.
- 1 salarié sur 2 se pose la question de sauter le pas vers un changement de carrière.
- 60.000 demandes de reconversion professionnelle (seulement) ont trouvé des financements publics : solutions mal connues ou considérées comme trop complexes.

Source : France Stratégie, [Relever collectivement le défi des transitions professionnelles](#) (2023)

Dans le cadre des Transitions Collectives, la **reconversion professionnelle** :

- **s'adresse** aux salariés
- s'adresse aux dirigeants d'entreprise :
 - Qui ont des emplois fragilisés
 - Qui ont des besoins de recrutement dans des métiers porteurs

Dans le cadre des Transitions Collectives, la reconversion professionnelle :

- est **accompagnée**
 - Les salariés sont accompagnés tout au long de leur projet de reconversion professionnelle par un conseiller en évolution professionnelle
 - Les dirigeants sont informés, appuyés dans cette démarche par un tiers de confiance (Plateforme d'appui au Transitions Collectives)

Dans le cadre des Transitions Collectives, la reconversion professionnelle :

- est **prise en charge** financièrement par l'Etat (coûts pédagogiques de formation et salaire de la personne en reconversion)

Dans le cadre des Transitions Collectives, **quelques conditions à respecter :**

- L'entreprise doit avoir un/des **emploi(s) fragilisé(s)**, c'est-à-dire envisager une réduction de ses effectifs en raison de difficultés économiques, parce qu'un emploi va disparaître ou bien avoir des emplois en transformation en raison des adaptations liées au numérique par exemple. Dans ces situations, il est possible de proposer Transco au(x) salarié(s) concerné(s).
- Le(s) **salarié(s)** concerné(s) doi(ven)t être **volontaire(s)** pour **se reconvertir et se former** pour se reconvertir vers un **métier porteur sur le bassin d'emploi**.
- L'entreprise qui recrute sur un métier porteur peut **accueillir en stage** le salarié en reconversion pendant sa formation, puis le **recruter**.

Echange avec les entreprises

- Pouvez-vous décrire votre situation ?
- Avez-vous des questions ?
- Avez-vous des réactions ?
- Avez-vous des remarques ?



Les Transitions Collectives dit Transco Volet technique

Une solution de reconversion professionnelle externe à l'entreprise

Les 3 points clés

- Un **congé de formation** qualifiante ou certifiante (jusqu'à 2 ans) pour le(s) **salarié(s) volontaires** dont l'emploi est fragilisé
- Un **accompagnement du/de la salarié(e)** tout au long de sa reconversion professionnelle vers un **métier porteur sur le bassin d'emploi**
- Une **prise en charge des coûts pédagogique et du salaire**, totale ou partielle selon la taille de l'entreprise



Les 3 points clés en détail

Un congé de formation pour les salariés dont l'emploi est fragilisé

■ Congé de formation

- Suspension du contrat de travail (pas de rupture) et droit au retour du salarié sur un poste équivalent à l'issue de la formation
- Temps de formation assimilé à du temps de travail effectif
- Maintien des avantages sociaux (congrés payés, ancienneté...)



■ Pour les salariés en CDI, en CDD ou intérimaires

■ Emploi fragilisé

- **Perspective de licenciement...**
- **Evolutions de métier** en raison des mutations économique, écologique, technologique, numérique.
- *Ex : Hôte.sse de caisse (caisses automatiques) - Technicien.ne moteur thermique (moteur électrique)*

Les 3 points clés en détail

Un accompagnement du/de la salarié(e) tout au long de sa reconversion professionnelle

- **Obligatoire dans le cadre des Transitions collectives**
- **Par un conseiller en évolution professionnelle**
 - Pour faire le point sur sa situation professionnelle
 - Elaborer son projet de reconversion et en vérifier la faisabilité
 - Mettre en œuvre son projet concrètement
- **Une reconversion professionnelle**
 - Via une formation certifiante ou qualifiante
 - Préparant à un **métier porteur** (inscrit sur une liste régionale)
 - D'une durée maximale de 24 mois

Les 3 points clés en détail

Une prise en charge des coûts par l'Etat

- La prise en charge des coûts, différente selon la taille de l'entreprise :

	Financement Etat	Reste à charge entreprise
Ent. de - de 300 salariés	100 %	Aucun reste à charge
Ent. de 300 à 1000 salariés	90 %	10 % - Reste à charge de l'employeur. L'entreprise d'accueil peut participer au financement du projet
Ent. de + de 1000 salariés	70 %	30 % - Reste à charge de l'employeur. L'entreprise d'accueil peut participer au financement du projet

- Et, selon le niveau de rémunération du / de la salarié(e)
 - Salaire à 100 % jusqu'à 2 x le SMIC (3358 euros brut) / à 90 %, au-delà
- A noter : Coût pédagogique jusqu'à 36 000 euros / Le CPF n'est pas mobilisé



Second échange avec les entreprises et appui concret

Echange avec les entreprises

- Avez-vous des questions par rapport à la présentation du volet technique des Transitions Collectives ?

Appui concret : par qui ?

L'entreprise qui a des emplois fragilisés et celle qui a des besoins de recrutement sont accompagnées par le tiers de confiance :

- EPEC, **Plateforme d'appui aux transitions collectives**

Le salarié est accompagné par un conseiller en évolution professionnelle :

- APEC, s'il est cadre 
- Groupement Evolution, s'il est employé
- Chéops, s'il est en situation de handicap



Le dossier administratif et la prise en charge financière sont gérés par :

- Transitions Pro Île-de-France



Notre appui à l'entreprise qui souhaite s'engager dans Transitions Collectives

Appui différent selon la situation de l'entreprise

- **Si TPE/PME sans personnel RH** : appui en direct du dirigeant ou de la personne désignée par ce dernier
- **Si service RH** : appui en direct le responsable RH ou de la personne désignée par ce dernier
- **Si CSE** : informe le CSE sur les Transitions Collectives qui informe le dirigeant. Nous pouvons ensuite appuyer le dirigeant, le cas échéant

Notre appui à l'entreprise qui souhaite s'engager / s'engage dans Transitions Collectives

- **Appui à l'identification des emplois fragilisés** : entretien sur la situation économique et RH, sur les métiers en mutation

Si emploi(s) fragilisé(s) et engagement du dirigeant et de salariés dans les Transitions collectives

- **Appui à la rédaction** de la décision unilatérale d'adhésion aux Transitions Collectives (liste du ou des emplois fragilisés) ou de l'accord de Gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)
- **Appui au dépôt du dossier** de demande de financement auprès de Transitions Pro Île-de-France
- **Animation d'une réunion de mise en relation** entre le **dirigeant/gérant**, le **financeur**, les **structures d'accompagnement des salariés** (APEC, Groupement Evolution ou Cap Emploi), voire le(s) salarié(s) concernés

Notre appui aux salariés qui s'engagent dans Transitions Collectives

- **Appui à l'information des salarié(s)** dont l'emploi est concerné par TransCo (voire de l'organisme de formation choisi par le/la salarié(e), une fois l'accompagnement enclenché)
- **Appui à la recherche d'entreprises** ayant des besoins de recrutement sur des métiers porteurs **pour devenir entreprise d'accueil** des salarié(s) en reconversion professionnelle

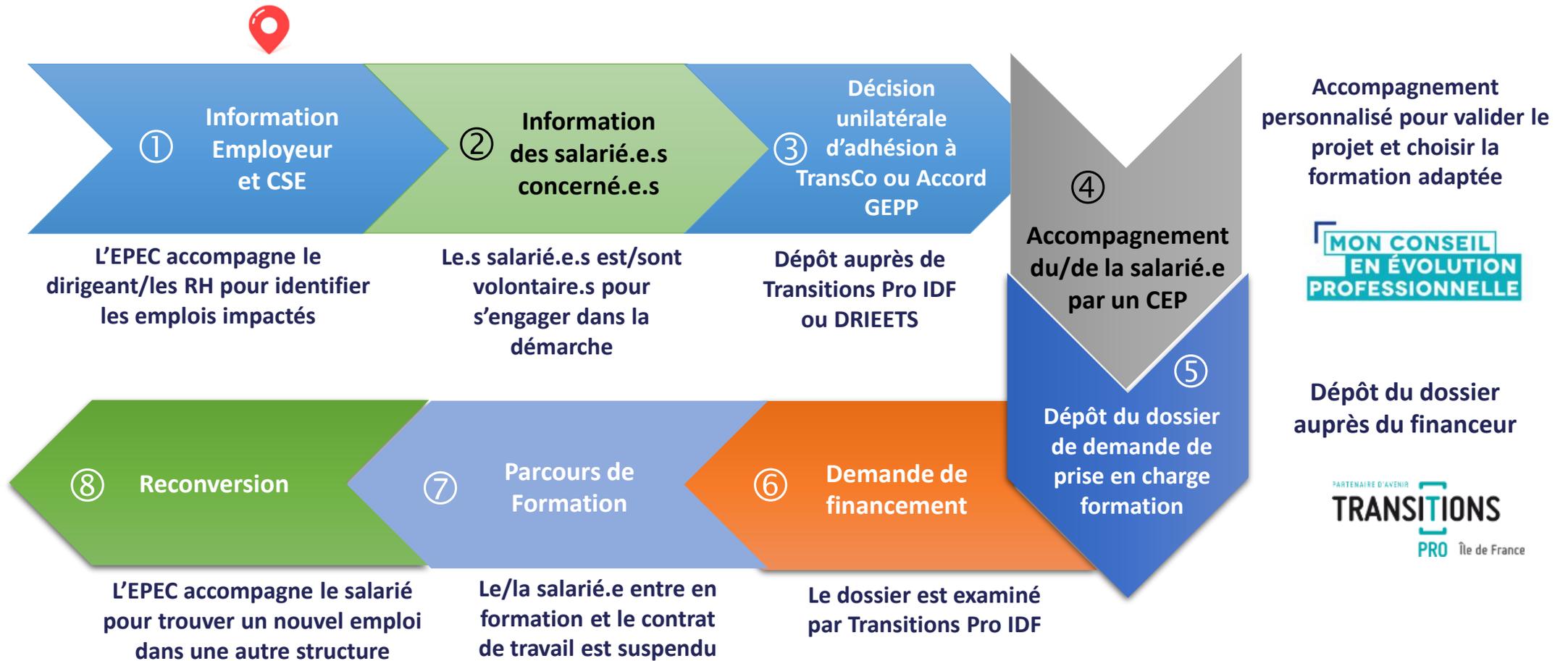
Notre appui à l'entreprise qui a des besoins de recrutement sur des métiers porteurs

- Information sur les Transitions Collectives
- Engagement de l'entreprise à devenir entreprise d'accueil de salarié(s) en reconversion professionnelle
- Si salarié(s) en reconversion professionnelle dans leurs métiers, mise en relation

Ou

- Mise en relation des entreprises ayant des besoins de recrutement dans des métiers porteurs avec des entreprises qui ont des emplois fragilisés pour qu'elle puissent proposer de présenter leurs métiers porteurs et sensibiliser les salariés sur des emplois fragilisés à la reconversion vers ces métiers porteurs

Les Transitions Collectives en étapes





Et pour clore l'atelier...

Quelques témoignages

[TransCo - témoignage de Jessica, représentante du personnel de l'APPASE - Transitions Pro](#)

[TransCo : la solution pour le groupe Schlumberger \(transitionspro.fr\)](#)

Votre contact

Nathalie Roux

Responsable du Pôle mutations économiques

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37



Annexes

Les Transitions Collectives : conditions du salarié pour en bénéficier

Conditions appréciées à la date de départ en formation



Pour les CDI

- **Avoir été salarié.e 24 mois** (consécutifs ou non) au cours de votre vie
- Justifier de 12 mois d'ancienneté dans votre entreprise

Pour les CDD

- **Avoir été salarié.e 24 mois** (consécutifs ou non) **sur les 5 dernières années dont 4 mois en CDD** (consécutifs ou non) **au cours des 12 derniers mois**

Pour les intérimaires

- **Avoir travaillé 1600 heures** dans sa profession au cours des 18 derniers mois dont 600h effectuées dans l'entreprise de travail temporaire ou groupe d'ETT où s'effectue la demande

La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour :

Les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

Les formations certifiantes ou qualifiantes

- Diplôme d'Etat (CAP, BTS, DUT, Licence, Master)
- Titre professionnel ou Certificat de Qualification Professionnelle inscrits au RNCP
- Blocs de compétences des certifications inscrites au RNCP
- Formations inscrites au RS, soit les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles. Ex : CACES, habilitation électrique, certification Microsoft ...



Ensemble Paris Emploi Compétences - + de 60 salarié(e)s

Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), association créée le 1er janvier 2016. Fusion Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris Nord - Est et Maison de l'emploi de Paris. **Activité depuis 2005.**

- **Informier et orienter**
 - Points d'accueil, d'information et d'orientation Paris Emploi (10^{ème} et 18^{ème} arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- **Faire accéder à l'emploi par le levier de la commande publique et des marchés privés**
 - Pôle clauses sociales de Paris
- **Accompagner les parisien(ienne)s** pour accéder à la formation et à l'emploi
 - Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris
 - Public réfugié et accès à l'emploi
 - Aller vers l'emploi dans les quartiers - AVEQ
 - Groupement de Créateurs
- **Accompagner les entreprises**
 - Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes
 - Plateforme d'appui aux transitions collectives Paris - Hauts-de-Seine
- **Organisme intermédiaire du Fonds social européen**



<http://www.epec.paris/>

<https://www.epec.paris/rapport-d-activite>



Cofinancé par
l'Union européenne

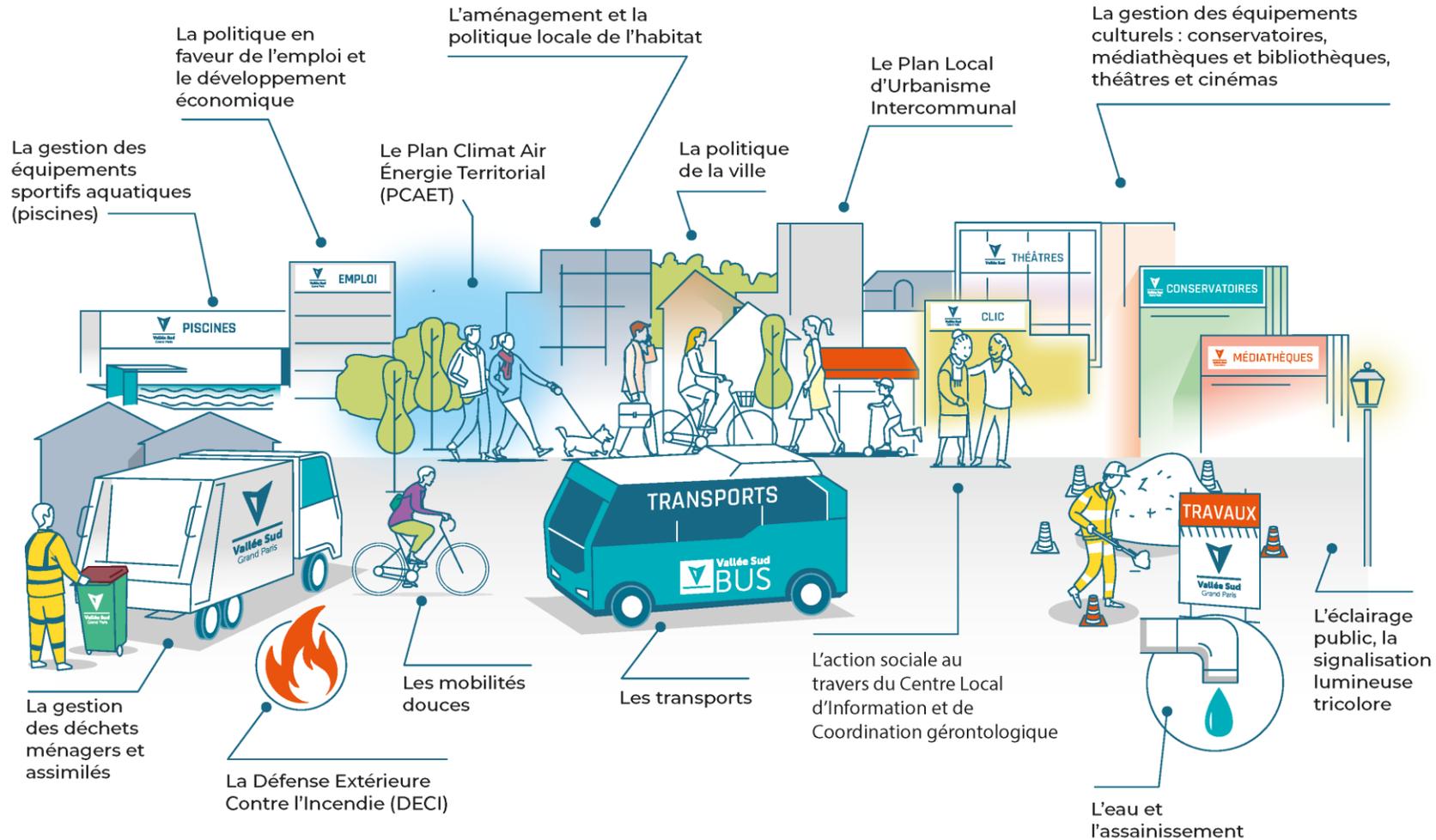


Vallée Sud Emploi aujourd'hui

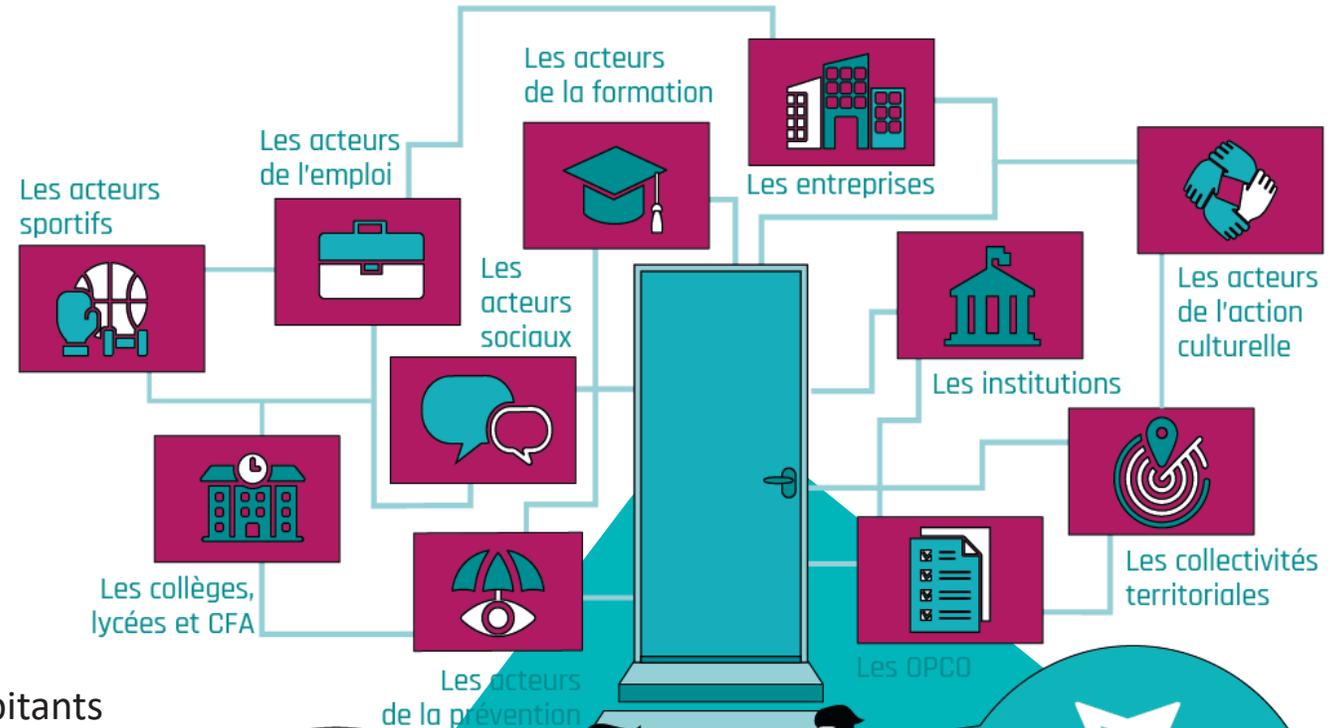
- ✓ Né en 2018
- ✓ **Acteur de l'emploi local**
- ✓ Participe au dynamisme économique du territoire
- ✓ Deux antennes : Antony / Bagneux
- ✓ Accompagne les habitants du territoire, notamment les jeunes (16-25 ans)
- ✓ Accompagne les entreprises du territoire



Au sein de Vallée Sud – Grand Paris



Le hub de l'emploi



- ✓ Pour accompagner les habitants et les entreprises du territoire, Vallée Sud Emploi s'appuie sur un réseau de partenaires
- ✓ **Il promeut des solutions locales**
- ✓ Il participe au dynamisme économique du territoire



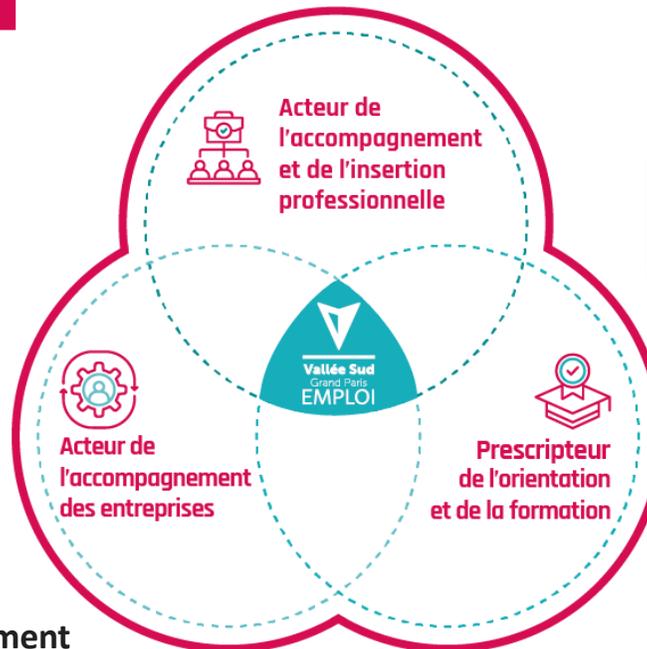

Vallée Sud
Grand Paris
EMPLOI



Les rôles de VSE

Acteur de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle

Rôle : suivre les jeunes de 16 à 25 ans et accueillir, informer les plus de 25 ans.



Prescripteur de l'orientation et de la formation

Rôle : aider à définir et monter le projet de formation, puis le financer.

Acteur de l'accompagnement des entreprises

Rôle : accompagner les entreprises en matière de recrutement et de RH, dont les clauses sociales d'insertion.

Service Entreprises & Emploi

L'appui
aux ressources humaines (SARH)



L'appui au recrutement



La mobilisation pour développer
l'apprentissage



La mise en œuvre des clauses
sociales d'insertion

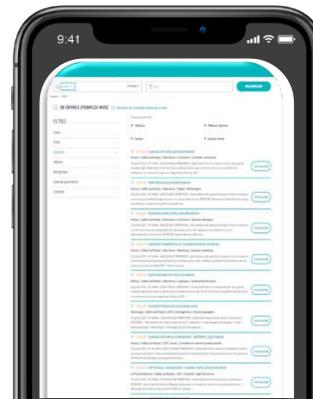
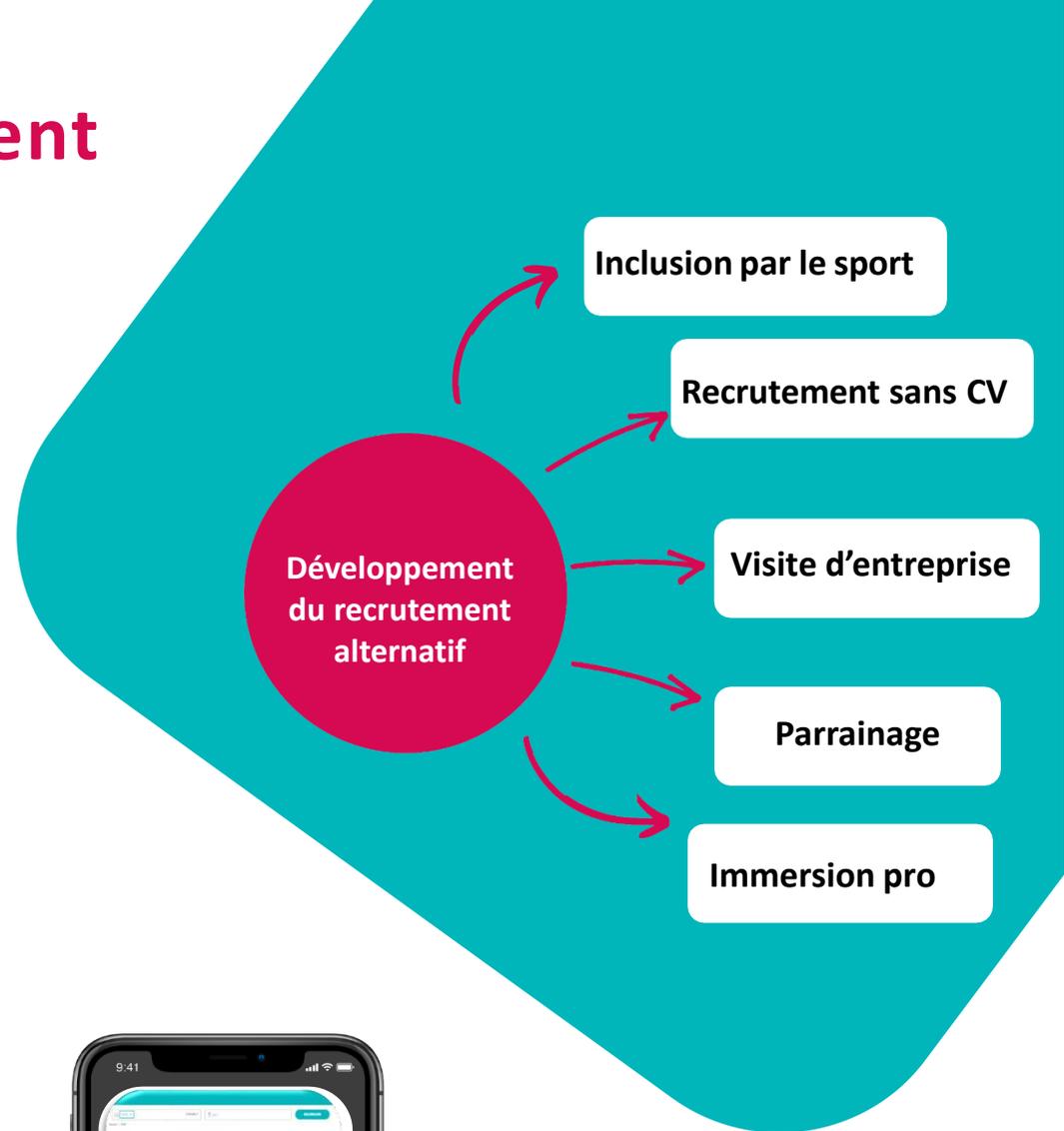


Des projets de responsabilité
sociétale des entreprises (RSE)



L'appui au recrutement

- ✓ Identifie le besoin d'un employeur en recrutement
- ✓ L'assiste dans la rédaction de ses offres d'emploi
- ✓ Élargit ses canaux de diffusion, notamment par la plateforme emploi.valleesud.fr
- ✓ Organise des sessions de recrutement

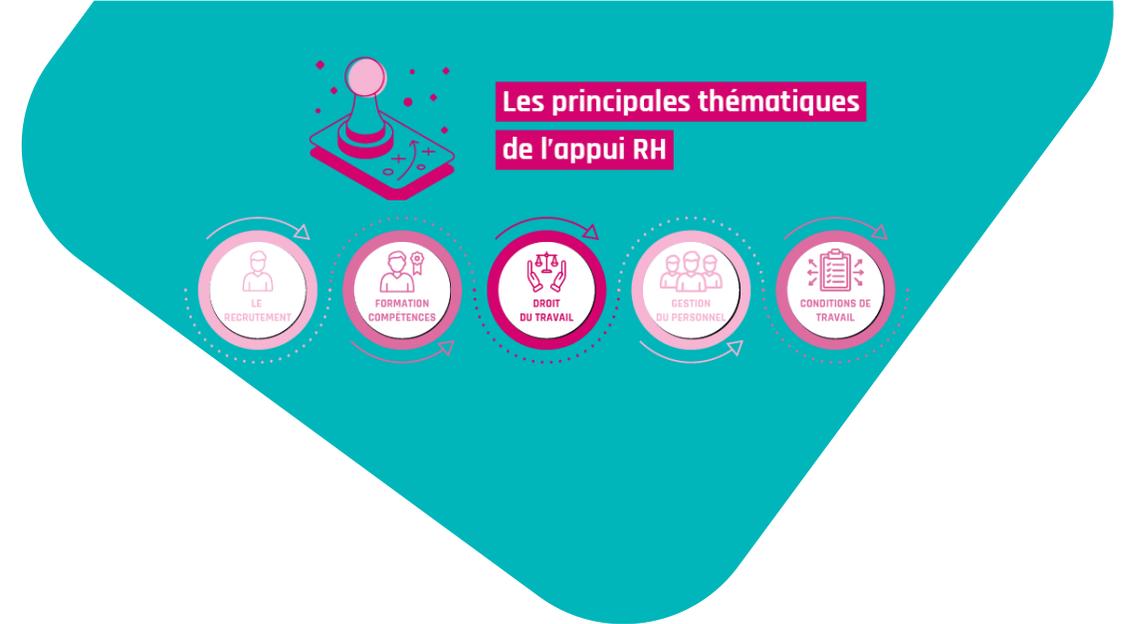


Déposer une offre d'emploi,
d'alternance sur
emploi.valleesud.fr

✓ Je clique, je dépose, je valide

Le service d'appui aux ressources humaines (SARH)

- ✓ Apporte un premier niveau d'information et de conseil pour la gestion des RH
- ✓ Pour accompagner les entreprises de moins de 50 salariés
- ✓ Accompagnement individuel et ateliers collectifs



Newsletter mensuelle RH

- ✓ Articles juridiques
- ✓ Ateliers RH à venir
- ✓ Vidéos
- ✓ Actus RH

[Je m'inscris](#)